

Je souhaiterais que vous m'indiquiez quelles sont les mesures que compte prendre l'Etat pour, en urgence, terminer le rétablissement de l'acheminement de l'énergie mais aussi des réseaux de télécommunication dans toutes les communes du département y compris leurs écarts.

Deuxièmement les collectivités territoriales sont amenées à engager des dépenses importantes en termes de personnels mobilisés sous forme d'astreinte, de location de matériel, de travaux de réparations d'urgence mais à plus long terme de chantiers importants lorsque les dégâts ont pris un caractère structurel.

Les habitants sont également affectés par des dépenses importantes et imprévues par exemple pour suppléer à l'absence d'énergie électrique les obligeant d'avoir recours à des générateurs, et dans certains cas avoir subis des pertes domestiques.

En conséquence la Coopérative des élus CRC sollicite la mise en œuvre par l'Etat de dotation de sinistralité mise à disposition des collectivités territoriales pour faire face à ces dépenses exceptionnelles et non susceptibles d'être couvertes par les contrats d'assurances.

Enfin vu l'ampleur des dégâts et afin de faciliter l'indemnisation des particuliers et dans certains cas des collectivités, notre association demande le classement en catastrophe naturelle de notre département à l'occasion de cet épisode tempétueux.

Nous nous tenons à votre disposition pour nous entretenir de cette situation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations

Jean-André Magdalou
Maire d'Alénia
Président de la Coopérative

